

## La restauration..

Par **zapetit**, le **04/12/2010 à 12:38**

Bonjour à tous ! 

J'ai une petite question.. J'ai une dissertation à rendre "la séparation des pouvoirs sous la restauration", le soucis c'est que je n'ai aucun cours, et après avoir passé ma matinée dans les manuels je ne comprend pas plus. J'arrive pas vraiment à comprendre ce que c'est la restauration..

Et puis notre prof' nous a dit que c'était un plan bateau suivant les différentes périodes de la restauration, certes mais je ne trouve pas grand chose dans les manuels à son sujet, au mieux 3 pages..

Si quelqu'un pouvait m'éclairer..

Par **yanos**, le **04/12/2010 à 18:18**

Bonsoir,

La cause de votre désarroi est simple : votre sujet concerne l'histoire du droit. Cherchez dans un manuel d'histoire du droit et vous trouverez facilement quoi dire.

Par **zapetit**, le **04/12/2010 à 20:58**

Erf'.. J'y avais pensé, mais bon mon prof' de td nous a dit qu'il suffisait de regarder dans un manuel de droit constitutionnel..

Mais merci !

Par **yanos**, le **05/12/2010 à 10:30**

Certes ils en parlent, mais peu, comme vous l'avez déjà remarqué. Je vous conseille un manuel d'histoire du droit de la Révolution à nos jours.

Par **Camille**, le **05/12/2010 à 12:15**

Bonjour,

Ce qui est un peu curieux, c'est qu'à la lecture de votre premier message et de votre réponse au coup de pouce de yanos et malgré ce coup de pouce, on a un peu l'impression que vous ne savez même pas de quoi il retourne.

Pour vous, la "Restauration" dont il est question, c'est quoi exactement ?

:ymdaydream:

Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **05/12/2010** à **12:17**

Bonjour,

[quote="yanos":1ayzd5ur]

Je vous conseille un manuel d'histoire du droit de la Révolution à nos jours.[/quote:1ayzd5ur]  
:ymdaydream:

Peut-être même commencer par un manuel d'Histoire de France tout court, non ? Image not found or type unknown

Par **zapetit**, le **05/12/2010** à **14:21**

[quote="Camille":3hjwkewx]Pour vous, la "Restauration" dont il est question, c'est quoi exactement ?[/quote:3hjwkewx]

La période de l'histoire de France, de 1815 à 1830, avec un retour de la monarchie constitutionnel.. Après j'ai lu quelques trucs sur internet (a défaut de ne pas avoir mon manuel d'histoire ce week end), et dans mon manuel de droit constitutionnel, mais j'ai pas tout saisi non plus sur cette période.

En plus, le petit soucis c'est qu'à la bu de ma fac il n'y a pas énormément de manuel concernant l'histoire du droit (ça doit se compter à seulement 1 ou 2..), mais comme dit Camille peut-être qu'un manuel d'histoire peut suffire tout simplement.

Récemment, on m'a donné tous les cours magistraux qui était dispensé au premier semestre de l'année dernière (ce qui ne me dispense pas d'y aller bien sûr !), et du coup j'ai regardé par rapport à ce que m'a dit Yanos hier, mais je n'ai vu à aucun moment la mention de cette période (ni dans le cours de droit constitutionnel), est-ce normal ?!

Par **yanos**, le **05/12/2010** à **15:24**

Tout dépend de l'époque étudiée dans le cours ou des préférences de l'enseignant. Il est évident qu'il n'est pas indispensable de parler de la Restauration pour enseigner l'histoire du droit. Cependant, ce qui me chagrine plus, c'est ce que vous dites sur le nombre de manuels d'histoire du droit dans votre BU.

Etes-vous sur d'avoir bien cherché ? Je pense notamment au manuel de Chevallier sur l'histoire du droit dès 1789. Il y a des éléments intéressants à l'intérieur. Cherchez bien car je ne pense pas qu'un ouvrage sur l'histoire générale de France suffise pour étudier un sujet d'histoire du droit.

Par **zapetit**, le **05/12/2010** à **16:49**

Et bien je vérifierais, mais la dernière fois que j'avais cherché j'en avais pas vu énormément.. Bon l'histoire du droit n'est pas ma matière préférée (loin de là), donc il est fort probable que je n'ai pas cherché au bon endroit.

Je chercherais le livre dont vous me parlez yanos, si vous dites qu'il est intéressant !

Par **Camille**, le **06/12/2010** à **06:18**

Bonjour,

Ce qui m'inquiète un peu, c'est qu'il ne m'a pas fallu plus de 30 secondes avec mon Gogol préféré pour tomber là-dessus :

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Restauration ... \\_de\\_France\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Restauration_de_France)

Bon, d'accord, ce n'est pas un cours de droit et il faut toujours prendre les infos de Wiki avec des pincettes, compte tenu du principe de ce site, mais il donne des liens souvent utiles, donc c'est un bon "pied à l'étrier" pour aller chercher d'autres infos plus précises, avec pas mal de tuyaux qu'on peut aller vérifier sur d'autres sites (ou à la BU...).

Et si vous êtes en L1, on ne peut pas vous demander d'être une super-spécialiste du sujet.

:D

Mais, je sens que vous allez le devenir dans pas longtemps... 

Par **zapetit**, le **06/12/2010** à **08:21**

:D

Un spécialiste ? Hum.. Pourquoi pas ! 

Mais oui je suis également tombé dessus, je suis même allé vers les liens détaillant la première restauration et la deuxième restauration (sur lesquels il n'y a pas de sources de cité) . J'ai pas tout lu, justement pour la raison que ça reste wikipédia.. Mais j'essaierais de comparer avec les sources alors !

Par **Camille**, le **06/12/2010** à **11:23**

Re,

[quote="zapetit":1pp5b4e6]

Mais j'essaierais de comparer avec les sources alors ![/quote:1pp5b4e6]

Ah, ça... que ce soit pour des recherches sur Internet comme pour le reste...

"Always always check, double check and even double double check..."

(traduction libre : deux précautions valent mieux qu'une et plutôt trois que deux...)

Sur Internet, on trouve tout (ou presque), le pire et le meilleur (ou presque).

Par **yanos**, le **06/12/2010** à **11:42**

Effectivement, c'est un mauvais réflexe que j'ai aussi remarqué dans mes TD. Les étudiants vont d'abord chercher sur internet avant de consulter les bouquins spécialisés. C'est quand même dingue !

Internet reste un très bon média mais tout le monde peut écrire n'importe quoi sur la toile !!!

Quand on a un sujet à préparer, il faut toujours commencer par chercher la définition dans un dictionnaire spécialisé puis les idées pertinentes dans des manuels. Internet n'est qu'un complément (bien incomplet...).

Par **alex83**, le **06/12/2010** à **12:51**

Bonjour,

Internet est un très bon outil selon moi, on y trouve énormément de choses (qui ont été numérisées, donc, des bouquins et revues sur internet) et s'en servir pour un premier lieu d'investigation semble approprié pour moi... C'est ensuite éventuellement qu'on s'occupe des bouquins (mais parfois, même plus besoin : légifrance, lexis nexis et dalloz et hop... on trouve tout ce qu'on cherche)...

Faire le contraire me semble moins cohérent.

Par **Camille**, le **06/12/2010** à **18:44**

Bonsoir,

Bien d'accord avec yanos. Ne jamais oublier qu'Internet est la version moderne de l'auberge espagnole, on y trouve "à boire et à manger". C'est d'ailleurs un bon moyen de développer son sens critique (le vrai, et non pas celui de critiquer, parce que, là aussi, sur Internet...) pour éviter de gober tout cru ce qu'on y raconte...

Et bien d'accord avec alex83. A condition, effectivement, de savoir où chercher.

:D

Image not found or type unknown